

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
A l'Office de Publicité Départementale et  
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de  
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,  
s. d. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

## Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
5 — 11 — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On nous écrit de Washington, 29 avril :

« Tandis que les journaux du Nord en sont en-  
core à discuter la question des droits des Etats, et  
surtout celle de l'esclavage, qu'ils donnent comme  
le nœud de la difficulté, les Etats du Sud sont déjà  
bien au delà de ces questions. C'est une rénovation  
sociale que le Sud inaugure, c'est une rénovation  
sociale que le Sud veut défendre au prix de son or  
et de sa vie.

« Ceux qui plaident la cause des Etats du Nord  
essaient d'introduire la question de l'esclavage dans  
le débat; ils cherchent à se concilier les sympathies  
de l'Europe en donnant à une politique envahissante  
et agressive le prétexte des sentiments philanthro-  
piques. Beaucoup de gens sont déjà tombés dans ce  
piège.

« Je vous ai dit que le Sud avait entrepris une ré-  
novation sociale, et j'ajoute qu'il était dans son droit  
aussi bien que naguère les anciennes colonies lors-  
qu'elles se séparèrent de la couronne britannique.

« Que des publicistes traitent de rebelles les po-  
pulations du Sud, cela se conçoit aisément. La lutte  
qui s'est engagée décidera si l'histoire doit consacrer  
cette épithète et si elle appellera leurs chefs  
des traîtres ou des héros. S'il y a en elles les élé-  
ments d'un peuple nouveau, elles sortiront triom-  
phantes de la lutte, et alors le monde entier les ap-  
plaudira; si, au contraire, de tels éléments n'exis-  
tent pas, elles seront subjuguées et forcées de recon-  
naître la suprématie du Nord.

« S'il fallait en croire le Nord, le mouvement au-  
quel je viens de faire allusion n'a pas de racines  
dans le sol; il a été fait par une poignée d'hommes,  
et il suffirait de se rendre maître des meneurs pour  
obtenir des populations rurales un retour spontané  
à l'ancienne union.

« Que le Nord se désabuse. Dès que ses régi-  
ments auront envahi le Sud, des ennemis se dresse-  
ront de tous côtés. Chaque village, chaque coin de

terre produira ses défenseurs. De ceux qui envahi-  
ront les Etats du Sud, bien peu retourneront dans  
leurs foyers; bien peu raconteront à leurs proches  
et voisins ce qui est la vérité, c'est-à-dire que leurs  
chefs à eux les ont trompés sur l'état réel des esprits  
et des affaires dans ces Etats qu'ils auraient enva-  
his au mépris de tous les droits publics et privés.

« Le congrès du Sud se réunit aujourd'hui même à  
Montgomery en séance extraordinaire, et il est à  
présumer qu'il déclarera la guerre au Nord, surtout  
si celui-ci commençait les hostilités contre la Virgi-  
nie.

« Le procureur-général, M. Benjamin, a notifié  
aux armateurs que des lettres de marques seront  
distribuées immédiatement après la résolution du  
congrès.

« Les instructions porteront que les colons exp-  
ortés des ports du Sud, soit pour l'Angleterre,  
soit pour le nord de l'Amérique, ne pourront être  
compris dans les saisies.

« Cette clause doit rassurer le commerce et l'indus-  
trie européens, qui auraient cruellement à souffrir  
si cette importante matière première venait à leur  
manquer. » (Le Pays.)

Des correspondances étrangères ont prétendu que  
le ministre de la guerre de S. M. Victor-Emmanuel  
venait de prendre une décision en vertu de laquelle  
l'armée d'Italie serait mise dans le plus bref délai  
sur le pied de paix.

Des informations puisées à bonnes sources nous  
mettent à même d'assurer qu'il n'a été question  
d'aucune mesure de ce genre au sein du cabinet  
italien. (Le Pays.)

La Monarchie nationale annonce que la commis-  
sion parlementaire chargée de l'examen des lois  
Minghetti a tenu une réunion lundi au soir. Vingt-  
trois députés étaient présents. Le principe des ré-  
gions administratives a été repoussé à l'unanimité,  
et celui des régions gouvernementales par dix-sept  
voix contre six.

Les dépêches de Naples, du 19, mandent que les  
élections municipales ont eu lieu avec ordre. L'avo-  
cat Strada est nommé directeur du dicastère de  
l'intérieur et de la police. — Havas.

Une correspondance publiée par *El Comercio de  
Cadix* avait annoncé qu'on faisait à Tanger des pré-  
paratifs de défense. La *Correspondencia* dément au-  
jourd'hui cette nouvelle et ajoute que, d'après des  
renseignements officiels, elle est à même d'affirmer  
que tout est tranquille au Maroc.

La *Gazette de Madrid* publie le décret qui annexe  
Santo-Domingo « en vertu du vœu unanime des  
populations. » Il est déclaré dans le préambule que  
l'esclavage ne sera pas rétabli. (Le Pays.)

Nous sommes sans nouvelles directes de Varsovie;  
la *Gazette de Posen* assure, à la date du 14 mai, que  
l'on doit procéder sous peu au désarmement du  
royaume, et que l'on restreindra beaucoup le nombre  
des ports d'armes et des permis de chasse.

Une quantité considérable d'armes a été introduite  
dernièrement dans le pays en contrebande; le gou-  
vernement n'en a été informé que postérieurement.  
On a publié un avis portant que, depuis le 8 du  
courant, l'ordre n'ayant pas été troublé, on ne sera  
plus désormais obligé d'être muni d'une lanterne,  
le soir, dans les rues. (Idem.)

On mande de la frontière polonaise, à la date du  
20 mai (officiel) :

Les projets de loi relatifs aux réformes pour le  
royaume sont rédigés. MM. Platanoff et Karnicki  
sont partis pour Saint-Petersbourg, afin d'obtenir la  
sanction de l'empereur.

Les troupes sont retirées en partie des places  
publiques de Varsovie. — Havas.

On lit dans la *Gazette de Trieste*, du 17 mai :  
Sa Majesté est arrivée ce matin à dix heures.  
S. Exc. le gouverneur baron de Burgie et le com-  
mandant de l'armée, feldzeugmeister de Benedeck,

## FLEUILLETON

## UNE VENGEANCE ANGLAISE

(Suite.)

On causait au milieu du salon et autour de la che-  
minée; miss Lucy allait et venait, avec une sorte d'in-  
quiétude vague, tandis que sa sœur, assise au piano, le  
major Turner derrière elle, laissait errer ses mains sur  
les touches sonores. M. Bonnington, plongé dans un  
fauteuil, entretenait une conversation commerciale avec  
deux négociants de la Cité, et M. Gus-Brough, caché  
dans un angle du salon, affirmait à un interlocuteur  
attentif que l'on mangeait bon au mal au, dans la capi-  
tale des Trois-Royaumes, 1,580,953 moutons et 85,466  
bœufs, et que l'on importait de France en Angleterre  
73,956,543 œufs.

— Londres est la première cité du monde, poursuivait  
l'honorable membre de la Société de statistique, heureux  
de se voir écouté; nulle part ailleurs vous ne trouverez la  
même distribution régulière de tous les métiers et profes-  
sions. Savez-vous, monsieur, que nous comptons à Londres  
2,500 boulangers, 2,950 cordonniers, 1,080 marchands de  
tabac, 1,050 marchands de fromage? le saviez-vous?

Et comme son interlocuteur ne répondait pas :

— Vous ne le saviez pas, conclut M. Gus un peu  
étonné cependant de son silence, et ce sont là les pre-  
mières notions de la statistique!... Tenez, moi qui vous  
parle, monsieur, j'ai écrit un mémoire, un fort long  
mémoire, Dieu pardonne, duquel il résulte, d'après des

chiffres puisés aux meilleures sources, que les huit com-  
pagnies chargées de l'approvisionnement de l'eau dans  
les vingt-six quartiers de Londres fournissent annuelle-  
ment 191,066 maisons, et que les fournitures réunies pré-  
sentent un total énorme de 592,536,902 hectolitres. Voilà  
des faits, monsieur, et pourtant qui les connaît? per-  
sonne... Il n'y a guère que Gus-Brough, de Piccadilly,  
qui s'occupe de ces questions, et vous-même, monsieur.

M. Gus attendait une réponse, mais son partner se con-  
tenta de sourire et de s'incliner en signe d'assentiment.  
M. Gus le regarda étonné. Il commençait à craindre de  
n'être pas compris, quand il se sentit frapper légèrement  
sur l'épaule.

Il se retourna, et aperçut Samuel Hampden.

— Eh! c'est vous, mon cher monsieur Sam! s'écria M.  
Brough, en l'entraînant à quelques pas, après avoir sa-  
lué son auditeur du geste, vous me croirez si vous voulez,  
mais je suis enchanté de vous rencontrer.

— Vous êtes trop bon, murmura Samuel.

— Et puis, j'ai un renseignement à vous demander.

— De quoi s'agit-il?

— De la personne qui causait avec moi, quand vous  
êtes venu me trouver.

— M. Tidd!... fit Samuel.

— S'appelle-t-il M. Tidd?...

— De père en fils, et c'est, je puis vous l'assurer, le  
plus sourd de tous les commissaires-priseurs des Trois-  
Royaumes.

M. Gus-Brough n'en demanda pas davantage; le si-  
lence de son interlocuteur lui était suffisamment expli-

qué, et il ne songea plus désormais à lui. D'ailleurs, il  
venait d'arrêter ses regards sur Samuel, et il avait été  
comme frappé de l'altération de ses traits et de la pâleur  
de son visage.

— Vraiment, monsieur Sam, dit-il aussitôt avec viva-  
cité, savez-vous que je vous trouve l'air bien préoccupé  
ce soir. J'espère qu'il ne vous est rien arrivé de fâcheux  
depuis hier?

— Non, je vous assure, répondit Samuel.

— Mais vous me cherchiez quand je vous ai rencontré.

— En effet...

— Qu'y a-t-il donc?

Samuel s'efforça de sourire, comme pour donner le  
change sur l'importance de ce qu'il avait à dire.

— Il y a, reprit-il un instant après, que j'ai un petit  
service à vous demander.

— A moi, mon jeune ami, mais je suis tout à vous.

— Vous connaissez beaucoup mon patron?

— Sans doute.

— M. Bonnington a en vous une confiance qui s'expli-  
que quand on vous connaît.

— Votre patron sait ce que je vaud, le peu que je vaud.

— Et il vous écoute.

— Eh bien!

— Eh bien! j'ai pensé, pour des raisons que je ne puis  
vous faire connaître maintenant, qu'il serait peut-être  
imprudent de lui dire notre rencontre d'hier.

— Dans le quartier de la Flotte?

— Précisément...

— Qu'à cela ne tienne, Monsieur Sam, et puisque vous

s'étaient rendus à Nabrezina pour y recevoir Sa Majesté, tandis que LL. AA. II. les archiducs Joseph, Rénier et Guillaume, le général de Thun, le podestat et le conseil municipal, ainsi que beaucoup de personnes notables, attendaient Sa Majesté à l'embarcadere. Une compagnie d'infanterie de la garnison et une compagnie de la milice territoriale formaient la garde d'honneur. Le podestat adressa à l'empereur une allocution dans laquelle il lui exprima le dévouement respectueux de la ville.

Sa Majesté répondit à peu près par les paroles suivantes :

« Je revois avec plaisir ma ville de Trieste. Elle s'est élevée en moins de cent ans au rang et à l'importance d'une grande place de commerce autrichienne par l'activité de ses habitants, appuyés par les mesures du gouvernement, et continuera à se développer heureusement, j'en suis certain, dans la voie où elle est entrée.

« J'ai donné à mes peuples des institutions politiques dont j'attends l'accroissement de la prospérité publique, et j'y ai tenu compte de la situation particulière de Trieste, en accordant à la ville l'autonomie nécessaire. La population m'exprime par votre bouche la reconnaissance avec laquelle elles ont été acceptées; dites à la population que j'accueille avec satisfaction cette expression qui augmente ses droits à ma bienveillance particulière. »

Pendant que l'empereur passait dans la ville, Sa Majesté avait à ses côtés l'archiduc Maximilien; la voiture s'arrêta un moment pour recevoir une pétition d'une vieille femme. Les rues étaient pavoisées. La cour et les escaliers du château du gouverneur où descendit Sa Majesté étaient garnis de tapis et de fleurs. Le gouverneur de Venise, chevalier de Toggenburg, et le capitaine du pays de l'Istrie, marquis de Polesine, sont arrivés ici pour présenter leurs hommages à Sa Majesté.

On mande de Trieste, le 20 mai :

L'empereur a gracié toutes les personnes condamnées pour cause politique par le conseil de guerre de Trieste.

L'empereur et l'impératrice partent ce soir à dix heures pour Vienne. — Havas.

Nous sommes informés que le cabinet de Vienne a résolu de soumettre aux chambres un projet ayant pour but la révision du concordat et le règlement des rapports entre l'Eglise catholique et les autres cultes.

M. de Schmerling a déjà institué une commission composée d'hommes éminents dans les différents cultes, à l'effet d'élaborer ce projet de réforme politique et religieuse.

Une correspondance, adressée de Venise à la *Presse de Vienne*, confirme les prévisions conçues relativement à la réponse des dix-neuf députés de la Vénétie.

On sait que ces députés avaient été nommés par le conseil du gouvernement à la suite de l'insuccès des diverses tentatives faites pour arriver à l'élection des représentants.

Le gouvernement autrichien n'a pas réussi en nommant lui-même les députés chargés de repré-

senter la Vénétie au conseil de l'empire; tous ont refusé. (Le Pays.)

Les difficultés qu'éprouve la perception de l'impôt en Hongrie sont loin d'être aplanies. Pesth est le centre de la résistance, qui est entretenue par toutes sortes de provocations contre les agents du gouvernement.

Cependant ces agents sont parvenus à faire apposer sur les murs de la ville des affiches dans lesquelles l'autorité annonce que les récalcitrants seront poursuivis avec toute la rigueur des lois.

On a essayé d'arracher ces placards, mais ces tentatives ont échoué devant l'attitude ferme et résolue de la gendarmerie.

L'exposé de M. Deak est toujours l'objet de la discussion des députés hongrois. M. le baron Etvos, le principal orateur du parti modéré, qui a occupé la tribune pendant les deux dernières séances, a soutenu que l'idée d'une constitution unitaire était irréalisable et que le gouvernement constitutionnel était impossible en Autriche, à cause des rapports de cet empire avec la confédération germanique.

On annonce que soixante orateurs sont encore inscrits pour prendre la parole au sujet de l'exposé de M. Deak. (Idem.)

La *Gazette du Danube* donne le texte suivant de la circulaire adressée par le cardinal Antonelli au corps diplomatique :

« L'invasion violente dans la plus grande partie des Etats du Saint-Siège entreprise par le Piémont a d'un côté le caractère d'une violation flagrante de la souveraineté temporelle du Pape et porte d'un autre côté le sceau d'une époque qui appartient aux plus malheureuses et aux plus déplorable de l'histoire par les graves préjudices qu'y a éprouvés l'Eglise.

« Le monde connaît à satiété l'histoire des divers actes d'hostilité que l'Etat pontifical a dû subir de la part du gouvernement envahisseur, par des représentations publiques nombreuses qui ont été faites non-seulement par le Saint-Père, mais aussi avec unanimité par les pasteurs ecclésiastiques sacrés qui résident dans les provinces usurpées.

« Aux objets affligeants dont ces représentations ont dû s'occuper, appartient aussi le décret que ce gouvernement a publié et qui a pour but de supprimer les convents et d'autres corporations religieuses, afin de lui donner les fonds de ces établissements. Ce décret donne la preuve d'une alliance complète avec les tendances spoliatrices de l'esprit révolutionnaire, et offre en outre une preuve de la contradiction monstrueuse avec toutes les lois fondamentales, et que les envahisseurs prétendraient vouloir mettre en vigueur dans lesdites provinces.

« Après que les possessions desdits convents eurent passé, par suite de la violence qui avait d'une manière despotique pris la place du droit d'autrui, au pouvoir du gouvernement usurpateur, l'administration qui, sous le titre illusoire de Caisse ecclésiastique, procède d'après les instructions et les désirs du même gouvernement, a fait savoir récemment au public qu'elle pense à aliéner les biens fonciers qui avaient été ainsi usurpés. Les personnes

qui désirent acquérir de ces biens auront à prendre leurs mesures en conséquence. En même temps on indiquait dans cet avis les modalités de la vente.

« Or, les possessions desdites communautés et corporations religieuses formant une partie du patrimoine de Saint-Pierre, la vente projetée équivaut à une spoliation de la propriété ecclésiastique. Si l'on considère la chose de ce point de vue, qui seul est vrai, il devient clair immédiatement que, d'après des motifs de justice et d'équité, on ne pourra jamais se prêter à des achats semblables, parce qu'il faudrait, dans ce cas, passer des contrats avec l'usurpateur sur du bien enlevé à autrui.

« A cela s'ajoute encore la considération tout particulièrement applicable au présent cas des lois canoniques les plus connues qui, en protégeant l'intégrité et l'inviolabilité du patrimoine de l'Eglise, frappent par des réprimandes spéciales et d'autres peines tant les usurpateurs des biens ecclésiastiques que ceux qui, d'une manière quelconque, prêtent la main aux usurpations et participent à l'acte injuste et sacrilège.

« Mais indépendamment de ces considérations qui s'imposent à la conscience de tout catholique et de toute personne qui a le sentiment des principes du droit et de la justice, et doivent paraître de la plus haute importance, on a comme règle à suivre les paroles solennelles prononcées par le Saint-Père dans son allocution consistoriale du 17 décembre de l'année passée, paroles qui sont parvenues à la publicité par la presse, et par lesquelles S. S. a porté plainte et a réclamé contre ledit malheureux décret, et en même temps a condamné et déclaré nulles et non avenues toutes les dispositions que le gouvernement envahisseur avait prises jusque-là au détriment des droits et du patrimoine de l'Eglise et au préjudice des communautés religieuses, et qu'il pourrait prendre encore. De cette déclaration résulte à satiété le défaut d'effet et la nullité absolue de toute acquisition quelconque provenant des mains de ce gouvernement tout à fait incompetent et usurpateur.

« L'acte solennel du Pape formerait, en raison de son autorité et de la publicité qui lui a été donnée, un document plus que suffisant pour prévenir toute personne, à quelque pays ou à quelque état ou rang qu'elle appartienne, de l'acquisition illicite de biens provenant de ladite spoliation. Néanmoins et pour encore atteindre ce but et couper court à tous prétextes et justifications éventuelles que pourraient opposer notamment des acquéreurs étrangers de biens ecclésiastiques de ce genre, le Saint-Père a voulu que cette affaire fût l'objet d'une communication officielle aux honorables personnes qui forment le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège; on les invite à appeler l'attention de leurs gouvernements respectifs sur cet objet grave et délicat, en vue des démarches qu'ils croiraient convenables eux-mêmes de faire pour que la déclaration du Pape susmentionnée et l'avertissement qui en résulte arrivent à une publicité plus grande et plus complète dans leurs Etats, et qu'on évite ainsi qu'il soit passé des contrats pour les biens dont l'acquisition, par les raisons expliquées, serait nulle et sans effet.

le désirez, je ne lui en dirai rien.

— Je vous serai obligé.

— Il y a donc quelque mystère là-dessous ?

— Peut-être...

— Une jeune miss que l'on va consoler, mauvais sujet... Allons, allons... Soit, je serai muet comme la tombe; le caissier de M. Bonnington n'a pas d'ailleurs de compte à rendre à ce sujet, ni à son patron, ni à M. Gus-Brough, de Piccadilly...

En parlant ainsi, M. Gus serra les mains de Samuel, et ce dernier, l'ayant de nouveau remercié, s'éloigna le front moins sombre et le visage moins pâle.

Il n'eût pas plus tôt tourné les talons, que l'honorable membre de la Société de statistique se prit à remuer la tête, en signe de mécontentement.

— Hum! hum! murmura-t-il entre ses dents, voici un jeune homme qui prend une singulière route pour gagner la confiance de ses patrons; mais M. Bonnington est le meilleur de mes amis, et sans manquer à la promesse que j'ai faite, je puis bien le mettre au moins sur ses gardes... D'ailleurs, ce Samuel m'a toujours paru nourrir de mauvaises pensées, et qui sait s'il est encore temps.

M. Brough ne poussa pas plus loin ses réflexions; M. Bonnington était assis à quelques pas, il marcha vers lui, et le prit vivement à part.

— Bonnington, lui dit-il alors à voix basse et rapide, il faut que je vous parle.

— A moi? fit M. Bonnington.

— A vous-même, et j'ajoute, mon ami, qu'il s'agit d'une affaire importante.

M. Bonnington ouvrit les yeux, et se leva à demi :

— Voyons donc, Brough, répondit-il avec un commencement d'inquiétude commerciale, aurait-on reçu quelque dépêche télégraphique au Royal-Exchange ?

— Il s'agit bien de cela!

— Ma maison de Calcutta aurait-elle suspendu ses paiements ?

— Non plus.

— Expliquez-vous.

— Voici... Vous avez chez vous, je crois, M. Samuel Hampden.

— Un charmant jeune homme.

— Le connaissez-vous ?

— Depuis deux ans, qu'il nous est arrivé de Calcutta. — Ce n'est pas ce que je veux dire. Mon ami, franchement et sur votre honneur, que pensez-vous de lui ?

— Mais rien, je suppose, sinon que depuis deux ans il ne nous a donné que les meilleures garanties de moralité.

— Et il mène une conduite régulière ?

— Je le pense.

— Et il ne vous est jamais venu à la pensée qu'il pouvait vous tromper ?

— Nullement; d'ailleurs, M. Samuel Hampden n'est point un caissier ordinaire, c'est un de nos forts actionnaires, et il n'a pas moins de dix mille livres sterling dans sa maison.

— Alors, cela vous rassure ?

Bonnington se prit à sourire.

— Sur mon honneur, dit-il avec enjouement, que vous

a donc fait notre ami Samuel? Jamais je ne vous ai vu ainsi: auriez-vous appris quelque chose sur son compte ?

— Je n'ai pas dit cela, répartit M. Brough, qui commençait à être embarrassé.

— Et vous ne pouvez pas le dire, mon ami, car Sam est un jeune homme assidu, probe, d'un esprit droit, incapable de tromper personne, et je ne vous cache pas que j'ai sur lui des vues qui me l'attachent encore plus étroitement.

— Comment cela ?

— Vous le saurez bientôt.

— A quoi songez-vous donc ?

Le visage de M. Bonnington avait pris tout-à-coup un air de gravité sous lequel perçait comme un reflet de mélancolie qui ne lui était pas habituel.

— Voyez-vous, mon ami, poursuivit-il à voix lente, quel est l'homme qui, arrivé à mon âge, peut impunément regarder dans le passé, sans craindre de s'y trouver en face d'un remords. Etes-vous bien sûr, vous-même, mon cher Gus, vous l'honneur et la probité de Piccadilly, êtes-vous bien certain de n'avoir pas au moins une faute à vous reprocher, une faute dont le souvenir pèse sur votre cœur et trouble à de certaines heures votre existence ? Mais la vie nous emporte tous, mon ami, et c'est vainement que nous chercherions à lutter contre le courant, et cependant, moi, je veux tenter de retourner une fois encore vers ce passé qui n'est plus, et où j'ai laissé le repos de ma vie.

— Que dites-vous ? fit Brough étonné.

— Avant quelques mois, j'aurais quitté Londres.

» A cette fin, le soussigné cardinal-secrétaire d'Etat s'empresse de transmettre la présente Note à Votre Excellence, suivant les ordres donnés par le Saint-Père, en vous invitant à faire usage de cette Note, conforme au sentiment du Saint-Père. Il profite de cette occasion pour vous exprimer la considération particulière, etc. Signé : ANTONELLI. »

#### FAITS DIVERS.

Il n'y a pas en séance du Corps-Législatif mardi. On a distribué à MM. les députés les trois rapports suivants :

Rapport de M. Vernier, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux droits de douane concernant les grains, farines et autres denrées alimentaires.

Rapport de M. Perouse, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à allouer, au nom de l'Etat, soit une garantie d'intérêt, soit une subvention en vue de la concession du chemin de fer d'Aigues-Mortes à la ligne de Montpellier.

Rapport de M. Jérôme David, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un appel de cent mille hommes sur la classe de 1861.

— On lit le *Moniteur* :

Plusieurs journaux italiens ont reproduit le texte d'une lettre que l'Empereur aurait adressée au prince Murat; nous sommes autorisés à la déclarer complètement fautive. Quoique l'Empereur ait désapprouvé la lettre que son cousin avait, il y a quelque temps, publiée sans sa permission dans les journaux, Sa Majesté ne lui a, en aucune manière, retiré son amitié.

— Notre escadre est partie de Toulon lundi à 5 heures. Elle va directement à la côte de Syrie: Il lui faudra huit à neuf jours pour arriver à sa destination.

— D'après une statistique récente, le nombre des décès est au nombre des vivants dans la proportion de 1 à 33. Partant de cette donnée, et évaluant à 700 millions d'âmes la population du monde connu, on arrive aux résultats suivants: le nombre des décès sur toute la terre est, par année, de 21 millions; par jour, de 58,000; par heure, de 2,400; par minute, de 40. Le nombre des naissances est plus considérable que celui des décès, et peut être fixé en moyenne 1 sur 29.

Il résulte de cette inégalité dans le nombre des décès et des naissances, que si les épidémies et les guerres n'arrêtaient pas, à certains moments, l'élévation du chiffre des vivants, ce chiffre augmenterait de 2,616,692 individus par année, ce qui porterait, dans cent ans, la population à 3 milliards 216 millions. L'expérience, basée sur les calculs les plus exacts, a démontré, que, par suite des nombreuses causes de destruction qui se manifestent périodiquement à la surface du globe, l'accroissement de l'humanité, quelque rapide qu'il soit en réalité, se manifeste avec plus de lenteur.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le *Moniteur* publie une liste de récompenses ho-

- Vous.
- Avant une année, je serai à Calcutta.
- Est-ce possible ?
- Là, seulement m'attendent le pardon et le repos.
- Mais, vos enfants ?...

Bonnington sourit doucement, et montra du regard le groupe formé par miss Ophélie et le major Turner.

— Ceux-là me suivront, répondit-il; l'Inde est le pays des amours romanesques.

— Mais miss Lucy ? insista M. Brough.

— Dans quelques jours, je vous en dirai plus long.

Cependant, en quittant M. Gus-Brough, Samuel s'était posté dans l'embrasure d'une fenêtre, et de là il promenait son regard dans le salon. Quoiqu'il eût un vague soupçon de la vérité, bien des doutes troublaient encore son esprit, et il voulait à tout prix savoir laquelle, de miss Lucy ou de miss Ophélie, il avait rencontrée la veille dans le quartier de la Flotte. Depuis deux années qu'il travaillait dans la maison Bonnington et Cie, Samuel s'était toujours montré d'une assiduité exemplaire, et son esprit droit et vif avait plus d'une fois utilement pesé sur les décisions prises par ses patrons. Aussi était-il traité avec les égards dus à son intelligence des affaires, et toutes les personnes qui fréquentaient la maison s'étaient depuis longtemps habituées à le considérer autrement que comme un simple commis.

(La suite au prochain numéro.)

norifiques accordées aux membres des commissions de statistique qui se sont distingués par leurs travaux. Dans cette liste, l'arrondissement de Saumur figure comme il suit :

*Médaille de 2<sup>e</sup> classe* : M. du Bant (Louis), président de la commission de Montreuil-Bellay;  
*Mention très-honorable* : M. Persac (Charles-Ernest), vice-président de la commission de Saumur.

Les courses d'Angers auront lieu les 3 et 5 juin prochain.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### BANQUE DE FRANCE.

*Souscription aux obligations des compagnies de chemins de fer des Ardennes, de l'Est, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, du Midi, d'Orléans et de l'Ouest.*

La Banque de France ouvre une souscription pour le compte du syndicat des compagnies de chemins de fer, aux conditions qui vont être indiquées, pour le placement des obligations ci-après.

	fr.	c.
Ardennes.....	291	25
Est.....	292	50
Paris à Lyon et à la Méditerranée.....	293	75
Midi.....	292	50
Orléans.....	293	75
Ouest.....	292	50

Ces obligations produisent un intérêt annuel de 15 fr. et sont remboursables à 500 francs par tirages annuels.

La souscription sera ouverte du 21 au 28 mai, y compris le dimanche 26.

Elle sera reçue à la Banque de France et dans ses succursales, ainsi que dans les recettes générales et particulières des départements.

Les souscriptions seront reçues à la Recette particulière, à Saumur, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Il sera versé, à titre de garantie, par chaque obligation souscrite, la somme de 25 francs.

Si le montant des souscriptions pour chacune des compagnies dépasse celui de l'émission, lesdites souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

La Banque fera connaître cette proportion par avis inséré au *Moniteur* du 5 juin.

Le paiement des obligations aura lieu en trois termes: le premier du 20 au 28 juin, y compris le dimanche 23. — Les 25 francs versés à titre de garantie viendront en déduction de la somme à payer pour la libération de ce terme. — Le deuxième terme sera exigible du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 1861; le troisième, du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 1861.

En cas de retard de paiement, le débiteur sera passible des intérêts à raison de 5 0/0 par an, à partir du jour où aura commencé la libération de chaque terme échu, soit à partir du 20 juin pour le premier terme; du 1<sup>er</sup> octobre pour le second; du 1<sup>er</sup> décembre pour le troisième, et cela sans qu'il soit besoin d'avis préalable.

A défaut de paiement d'un terme échu, dans le

délai d'un mois, à partir du premier jour de l'échéance, le montant du certificat sera exigible en totalité, et la vente pourra en être effectuée aux risques du souscripteur.

Les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté de se libérer des termes restant dus, en une seule fois et sans fractionnement des certificats, moyennant bonification d'intérêt à raison de 4 0/0 l'an, à partir du jour du versement jusqu'aux 1<sup>er</sup> octobre et 1<sup>er</sup> décembre.

Le gouverneur de la Banque de France,  
Comte CH. DE GERMINEY.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que l'article 15 du règlement de police prescrit aux habitants d'arroser devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, tous les jours, à dix heures du matin et à deux heures de l'après-midi, tant que dureront les chaleurs.

Les contraventions aux dispositions de cet article du règlement seront constatées par M. le commissaire de police et poursuivies conformément à la loi. Hôtel de Ville de Saumur, le 22 mai 1861.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous apprenons que la Croatie et l'Esclavonie sont décidées à envoyer des députés à la diète de Vienne. (Le Pays.)

Saint Pétersbourg, 21 mai. — Le prince Alexis Orloff est décédé hier.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* de ce matin publie une dépêche adressée le 2/14 mai par le prince Gortschakoff au comte Kisséleff, à Paris, sur les affaires de Syrie.

Le cabinet russe regrette la cessation prématurée de l'occupation et avant qu'une organisation définitive et l'installation d'un pouvoir régulier soient venues remplacer les garanties résultant pour les chrétiens de la présence des troupes européennes. Ayant exprimé cette conviction à la conférence même, il déclina, pour sa part, toute responsabilité des conséquences de cette détermination.

Marseille, 22 mai. — Constantinople, 15. — Le sultan a été assez gravement malade: un voyage lui a été conseillé, mais il est douteux que dans l'état actuel des finances il puisse l'exécuter.

Le papier-monnaie perd en effet 80 0/0 et la place s'est épuisée pour procurer de l'argent à Omer pacha au moment de son départ.

La proclamation d'Omer pacha aura pour but de rassurer les chrétiens.

De nouveaux placards menaçants ont été affichés sur les murs de Constantinople. — Havas.

Une dépêche annonce que M<sup>r</sup> de Mazenod, évêque de Marseille, dont l'état de santé faisait prévoir la fin prochaine, est mort le 22 à Marseille.

#### SAUMUR.

I.

Amis, la nuit fut belle et le jour sera pur ;  
Voyez à l'horizon flotter ces plis d'azur.

Les plaines de l'éther, les ondes sont tranquilles ;  
Le grand fleuve poursuit son cours silencieux ;  
Le zéphyr embaumé, doux et capricieux,  
Balance mollement la verdure des îles.

L'ombre voit s'éclipser son vaste réseau noir ;  
L'aube blanchit là-haut les tours du grand manoir ;  
Le vieux créneau paraît par-dessus la console.

Les nocturnes troublés poussent des cris d'effroi  
Au fond des lucarneaux de l'anguleux beffroi,  
Où rentre le hibou quand le pigeon s'envole.

Bientôt l'Orient, teint du pourpre matinal,  
Va montrer le soleil, comme un ardent fanal,  
Avec ses rayons d'or tout prêts à se répandre.  
Déjà l'on voit monter son disque éblouissant,  
Comme un fourneau d'airain rouge et resplendissant,  
Qui brûle sans jamais jeter aucune cendre.

C'est l'heure où la cité, debout sous le ciel bleu,  
Avec ses toits aliers, ses fenêtres en feu  
Que frise le long vol de l'hirondelle agile,  
Tressaillante, s'éveille en saluant le jour.  
Partout l'airain pieux, balancé dans la tour,  
Invoque l'Éternel en saluant la ville.

II.  
Salut à toi, Saumur, ô superbe cité,  
Relique de grandeur, ville de dignité ;  
Salut à ton vieux donjon sombre  
Qui montre de grands murs par les siècles noircis,  
Des courtines, des tours et de vastes glacis,  
Dont les angles jettent de l'ombre.

Je vous salue aussi, rondes tours à créneaux,  
Murailles qui montrez de sombres lucarneaux.  
Salut, ô ruines croulantes.  
Éparses dans la ville et les fronts entr'ouverts,  
Vous portez jusqu'aux cieux des bosquets d'arbres verts.  
Aux guerriers succèdent les plantes !

Salut, temples sacrés que surmontent la croix,  
Clochers dont on entend au loin la grande voix,  
Majestueuses basiliques,  
Qui virent tour à tour les générations,  
De la vie éprouvant les mille émotions,  
Prier sous vos arceaux antiques.

Salut, haut promontoire et toi coteau doré  
De pampres jaunissant; salut, fleuve azuré,  
Beaux lieux où la nature étale  
Tant de prospérités, de mérites finis,  
Qu'on croit voir en chacun de vos charmes unis  
Briller la grâce orientale.

Henri BLOUDEAU.

### Changement de Domicile.

## M<sup>ME</sup> V<sup>E</sup> GALLET,

Sage-Femme à Saumur.

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à partir du 15 mai, son domicile est transféré PLACE SAINT-PIERRE, N° 20.

M<sup>ME</sup> V<sup>E</sup> GALLET continue, comme par le passé, à prendre des pensionnaires. (251)

### MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACAHOÛT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôts dans les principales Pharmacies.

### Chocolat purgatif de Desbrière.

Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé au lait ou tout autre potage. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (EXIGER sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des contrefaçons.)

### Vinalgre de toilette COSHACÉTI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés linéaires et rafraîchissantes. — Dépôts chez les principaux Parfumeurs. (259)

BOURSE DU 21 MAI.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 45  
4 1/2 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 96 30.

BOURSE DU 22 MAI.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 25.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 96 20.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

### Séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le 18 avril 1861, enregistré,

Entre M<sup>me</sup> Hermance Chenet, femme du sieur Gustave Baumard, serrurier à Saumur, cette dame demeurant à La Chapelle-Blanche, admise à l'assistance judiciaire, et ayant pour avoué M<sup>e</sup> Beaurepaire,

Et ledit sieur Baumard, ci-dessus nommé et domicilié, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Poulet, et également admis à l'assistance judiciaire;

Il résulte que la dame Baumard a obtenu contre son mari sa séparation de corps et de biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 21 mai 1861.

BEAUREPAIRE,  
avoué-licencié. (260)

### Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BOIVIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Boivin, anbergiste à Vihiers, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le jeudi 30 mai courant, à deux heures, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal,  
TH. BUSSON. (261)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 mai 1861, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire,

UNE MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 2, joignant M. Breton et M<sup>me</sup> veuve Potin.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (248)

Etude de M<sup>e</sup> FERMÉ, notaire à Chinon.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 mai 1861, à midi, et jours suivants,

### AU CHATEAU DES BRETIGNOLLES

Commune d'Anché,

Entre les villes de Chinon et de l'Ille-Bouchard (Indre-et-Loire).

A 20 kilomètres des stations de Sainte-Maure, ligne de Tours à Bordeaux, et de Port-Boulet, ligne de Tours à Nantes,

Par le ministère de M<sup>e</sup> FERMÉ, notaire à Chinon,

### UN RICHE MOBILIER

Garnissant le château des Bretignolles, et consistant en :

Ameublement de salon, fauteuils, canapés, divans, pendules, candélabres, bronzes, porcelaines, meubles en laque de Chine, en bois de rose et en marqueterie.

Ameublement de salle à manger, tables, buffets et sièges en chêne sculpté.

Billard en chêne, sculpté par Mombro, meubles de boudoir et de chambre à coucher, belles garnitures de cheminée, tentures et tapisseries, fauteuils et divans, lits, ustensiles de cuisine, vins fins en bouteilles.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> FERMÉ, notaire à Chinon.

Il sera procédé à cette vente :

Pour les cristaux, porcelaines de table, meubles et ustensiles de cuisine, bois de chauffage, le dimanche 26 mai prochain.

Pour les ameublements de salon, salle à manger et boudoir, le lundi 27 mai.

Et pour les ameublements de chambre à coucher, le dimanche 2 juin et jours suivants. (239)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un petit CLERC.

### A CÉDER

Pour la St-Jean prochaine,

### UN FONDS D'ÉPICERIE

Avec un Établissement de Bourrelier;

Le tout situé rue du Pressoir-Saint-Antoine, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. ARTIF. (199)

UNE FEMME de 40 ans désire trouver un emploi comme aide pour des travaux de ménage et comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Usine à vapeur pour la trituration du soufre, de SYLVAIN ESPITALIER FILS, à Cette (Hérault.)

### GUÉRISON DE LA VIGNE,

Soufrage infailible.

Dépôt de soufre de Sicile, trituré et bluté, garanti pur de tout mélange, chez DUVAU-GIRARD fils, négociant en vins à Saumur.

Prix : 35 fr. le sac de 100 kilos.

Sac compris, pris au dépôt à Saumur ou dans une gare quelconque du département. (170)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (235)

### AVIS.

### LA MAISON DE BANQUE A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

### PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE

Contre le RHUME, la GRIPPE,

et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate qu'elle ne contient pas d'opium

Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Saumur, P. GODET, imp.

### PLACEMENT

De 50,000 fr. à 10 pour 100.

AVIS. — Une personne à même d'acheter, et parfaitement capable de gérer une IMPRIMERIE existant depuis de longues années et située dans un chef-lieu de département, désire trouver, soit un ASSOCIÉ, soit un COMMANDITAIRE pouvant disposer de cinquante mille francs.

On prendrait cette somme pour dix ans, et elle donnerait droit à un bénéfice annuel de cinq mille francs.

La clientèle de l'imprimerie est entièrement composée d'Administrations publiques et de l'Etat.

On fournira toutes les sûretés désirables.

Ecrire franco, bureau restant, à Angers, aux initiales S. D.

FABRIQUE A ROUEN Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 42, 43 PARACHUTE DES CHEVEUX MAISON A PARIS Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

### EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infailible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

# PORTRAITS

Les portraits de S. S. Pie IX — Victor-Emmanuel — MM. de Cavour — Garibaldi — Gortschakoff — Palmerston — John Russell — et, parmi les personnages français : MM. Baroche — Billault — Crémieux — Delangle — Jules Favre — Lacordaire — La Guéronnière — Morny — Napoléon (le Prince) — Pereire (Isaac), etc., etc., etc.,

VONT PARAITRE, AVEC LES BIOGRAPHIES, DANS LE MUSÉE FRANÇAIS.

Une livraison du Musée français, composée d'un portrait et d'une biographie, est jointe CHAQUE SEMAINE au numéro du Journal Amusant. Cette série de portraits et de biographies a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1861. Toute personne qui s'abonne au Journal Amusant a droit aux portraits parus avant son abonnement, en les payant seulement 20 c. chacun.

Prix d'abonnement au Journal Amusant : 3 mois, 5 fr. — 6 mois, 10 fr. — 1 an, 17 fr. On reçoit GRATIS le Musée français pendant toute la durée de son abonnement au Journal Amusant.

Adresser un bon de poste à M. Philipon fils, 20, rue Bergère.

Fu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,